

ECOFI MULTI OPPORTUNITES

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0010755066
Dénomination	ECOFI MULTI OPPORTUNITES
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	NEANT
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CACEIS BANK
Conservateur	CACEIS BANK
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	MAZARS & GUERARD
Commercialisateurs	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF PREDICA

Informations concernant les placements et la gestion

Classification	OPCVM diversifié
OPCVM d'OPCVM	Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion

L'objectif du fonds est d'obtenir une progression de la valeur liquidative en offrant une performance annualisée supérieure à l'EONIA sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence	EONIA capitalisé OIS
-------------------------	----------------------

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la banque centrale européenne et représente le taux sans risque européen.

Stratégie d'investissement et actifs éligibles

La gestion mise en œuvre dans le FCP est une gestion discrétionnaire reposant sur la détection d'opportunités d'investissement dans un univers très large tant géographiquement qu'en termes de classes d'actifs et de segments au sein desdites classes d'actifs. Elle se caractérise par un nombre important de décisions d'investissement prises indépendamment les unes des autres, sur un nombre élevé de supports. Toutefois, en l'absence d'opportunités, le fonds peut être investi en produits monétaires.

Pour chaque support d'investissement, plusieurs stratégies quantitatives inspirent les décisions d'investissement. Ces stratégies sont bâties selon diverses approches. Elles expriment un choix directionnel, à l'achat ou à la vente, sur les classes d'actifs et/ou un choix relatif entre différents segments de ces classes d'actifs. Le processus de gestion n'est pas systématique dans la mesure où les décisions d'investissements ne sont pas directement issues des outils quantitatifs d'aide à la décision développés par la société de gestion.

Le portefeuille est géré en deux parties (cœur et satellite) qui fluctuent en permanence l'une par rapport à l'autre :

i) la partie « cœur » est exposée sur les marchés traditionnels (taux d'intérêt et actions) de la zone Euro. Elle a pour but de rechercher les meilleurs segments domestiques de la zone Euro. Il s'agit d'une part de choisir les niveaux d'expositions aux risques de taux d'intérêt et d'actions et d'autre part de mettre en œuvre des stratégies relatives portant sur les segments de ces mêmes classes d'actifs. Cette poche de gestion représente en permanence au moins 40 % du portefeuille.

ii) la partie « satellite » correspond à une diversification internationale. La gestion est opportuniste et a comme objectif d'aller chercher d'une part une diversification ponctuelle substitutive (en lieu et place de son équivalent de la zone Euro) et d'autre part d'intervenir sur des opportunités d'investissements dans des segments d'actifs internationaux. Cette poche de gestion ne peut représenter plus de 60 % du portefeuille et est encadrée par les éléments suivants :

- Actions des pays industrialisés extérieurs à la zone euro (10 % de l'actif au maximum) ;
- Actions des pays émergents (10 % de l'actif au maximum) ;
- Obligations indexées sur l'inflation (20 % de l'actif au maximum) ;
- Obligations privés (20 % de l'actif au maximum).

L'exposition du portefeuille aux marchés actions résulte exclusivement d'investissements indirects via des parts et actions d'OPCVM ou d'ETF et des interventions sur les marchés à terme (futures), à l'exclusion de tout investissement en titres vifs.

L'exposition nette actions est comprise entre « 0% » et « +50% » de l'actif net.

Le fonds investit en direct en obligations, TCN et instruments du marché monétaire, émis ou garantis par un pays de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni. Toutefois, les investissements concernant la dette privée, libellées en Euro sont effectués au travers de fonds ou de trackers (ETF).

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, cumulée au titre des deux volets de gestion, à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « 0 » et « + 10 » étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse comme à la hausse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt inverse.

L'exposition aux devises autre que l'euro est comprise entre « 0 » et « +20% » de l'actif net.

Pour mettre en œuvre ces stratégies de gestion, le fonds intervient régulièrement sur des instruments financiers à terme et optionnels négociés sur des marchés réglementés d'un pays membre de l'OCDE, ou de gré à gré. En matière de produits de taux d'intérêt et d'actions, les instruments financiers à terme utilisés permettent de couvrir les actifs en portefeuille, d'arbitrer un écart entre plusieurs actifs, de reconstituer une exposition synthétique ou encore d'augmenter l'exposition pour tirer profit des variations de ces actifs, à la hausse ou à la baisse. L'OPCVM a opté pour un calcul de l'engagement selon la méthode probabiliste, la *VaR (Value at Risk)* ex-ante (perte estimée à un seuil de 95 % sur sept jours calendaires) étant plafonnée à 5% de l'actif net.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, le fonds peut investir en parts et actions d'autres OPCVM français de toutes classifications (promus ou gérés par Ecofi Investissements) et produits assimilés ETF (gérés par des tiers), agréés en France.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura également recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques significatifs :

- Risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative ;
- Risque actions : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille et de la valeur liquidative en raison de la baisse des marchés actions européens et internationaux ;
- Risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations et autres produits de taux en cas de hausse des taux d'intérêts, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- Risque lié aux stratégies d'arbitrage : les évolutions des marchés financiers peuvent se révéler contraires à celles anticipées et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- Risque de change : risque d'une baisse de la valeur liquidative du fait de la variation des taux de change entre l'euro (devise dans laquelle l'OPCVM valorise ses actifs) et les monnaies étrangères utilisées ;
- Risque crédit : il comprend le risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée). La survenance d'un défaut comme la dégradation de la notation d'un émetteur, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- Risque lié à la surexposition : les stratégies de surexposition du portefeuille au risque de taux comme au risque action résultent de l'utilisation des produits dérivés. Elles entraînent pour le porteur un risque de baisse de la valeur liquidative plus que proportionnel à celui qui résulte directement i) de la hausse des taux sur les produits de taux (obligations et TCN) en portefeuille et ii) de la baisse des marchés actions sur les valeurs en portefeuille.
- Risque de contrepartie : risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM. Ce risque est significativement présent dans le FCP et peut entraîner une baisse de sa valeur.

Risque accessoire :

- Risque sur les marchés émergents.

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie et protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Le fonds s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement à PREDICA à destination de ses clients titulaires de contrats d'assurance, qui souhaitent disposer d'un support d'investissement mettant en œuvre des stratégies diversifiées tant en terme de supports que d'approches.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et sur un horizon de trois ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de trois ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Commissions directes :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Commissions indirectes (frais des OPCVM – y compris trackers - dans lesquels le FCP peut investir) :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais directs :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,30 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC de la performance au-delà de l'EONIA capitalisé OIS Les frais variables sont provisionnés lors de l'établissement de la valeur liquidative. En cas de sous-performance par rapport au benchmark, la provision est ajustée par le biais de reprises de provisions dans la limite des dotations constituées. En outre, la provision n'est dotée que lorsque les contre-performances passées ont été compensées (Mécanisme de « <i>high water mark</i> »). Le règlement est effectué à la clôture de l'exercice social. En cas de rachat, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion.
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Frais indirects (frais des OPCVM – y compris trackers - dans lesquels le FCP peut investir) :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 2,00% TTC
Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC maximum de la performance supérieure à l'indicateur de référence du fonds cible
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,1196% TTC sur les actions (OPCVM gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS)

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jour de bourse à Paris à 11 heures 30 par :
CACEIS BANK
et par le CREDIT COOPERATIF (pour le compte des clientèles de son groupe).

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision.

En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

La première souscription ne peut être inférieure à une part.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de décembre (première clôture : 31 décembre 2009).

Affectation du résultat

Le FCP est un OPCVM de capitalisation et/ou de distribution. Il peut procéder à la distribution d'acomptes trimestriels. La société de gestion décide chaque année de l'affectation des résultats et de la possibilité de distribuer des acomptes trimestriels.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels les titres sont négociés.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010755066	Capitalisation /et ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement PREDICA à destination de ses clients titulaires de contrats d'assurance	En millièmes	Une part	100 €

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le
Il a été créé le
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 100 €.

19 mai 2009
15 juin 2009

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

27 juillet 2011

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

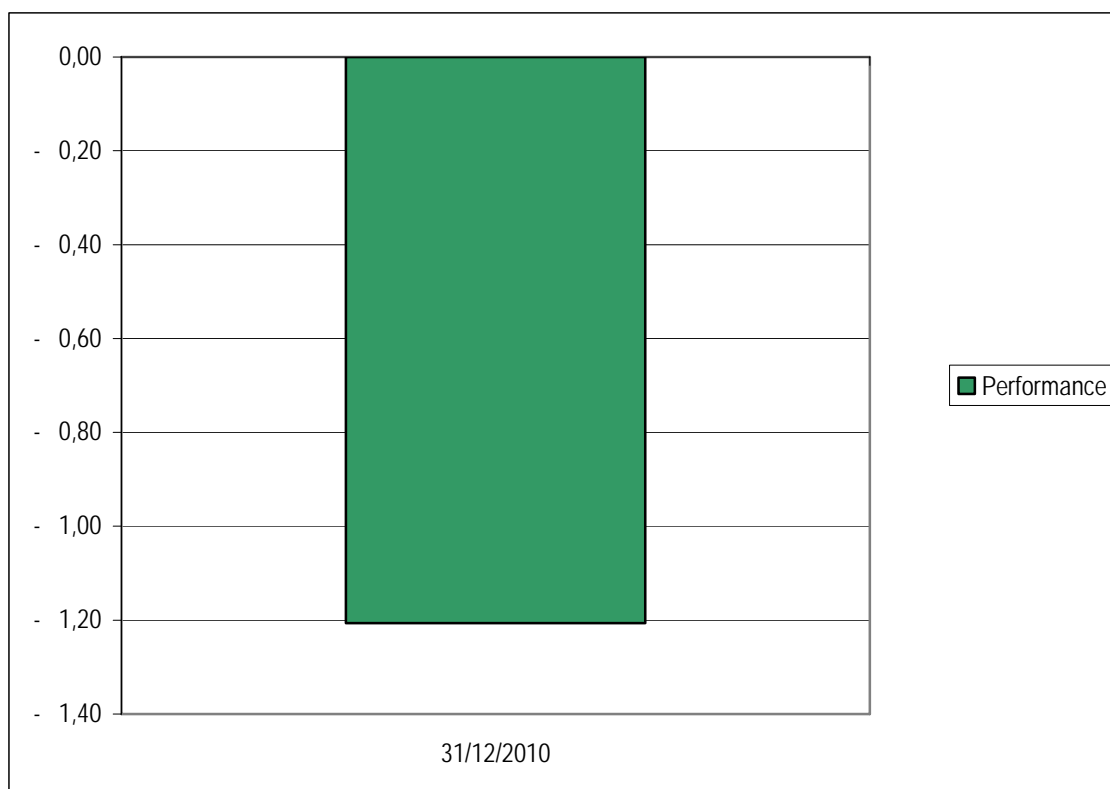
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

ECOFI MULTI OPPORTUNITES

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-1,21%		
Indice de référence	0,44%		

Indice de référence : EONIA capitalisé OIS

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	1,30
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,11
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,11
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00
- commission de mouvement	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,41

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	4%
Obligations	2%
TCN	5%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 5,27%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
15 avril 2011